

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1742

19 septembre 2006

SOMMAIRE

Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg	83577	Hudson S.A., Luxembourg	83594
Advent Mach, S.à r.l., Luxembourg	83577	IAC International Aeronautic Consulting S.A., Luxembourg	83595
AIG International Trust Management S.A., Luxembourg	83595	Immoint S.A., Luxembourg	83575
Alma Reinsurance S.A., Luxembourg	83571	Immoint S.A., Luxembourg	83575
ASIInstitute, S.à r.l., Luxembourg	83610	Intech S.A., Schifflange	83604
Atlantica Yacht Insurance, S.à r.l., Luxembourg ..	83606	Intech S.A., Schifflange	83612
BCV, BCV Management S.A., Luxembourg	83596	Jan Navigation A.G., Luxembourg	83612
Benvest S.A.H., Luxembourg	83589	Klaveness Re S.A., Luxembourg	83609
Bunker Lux S.A., Luxembourg	83611	Lady Shipping Company S.A., Luxembourg	83616
Centre d'Esthétique Carmen Wollmering, S.à r.l., Diekirch	83578	Linebra Holding S.A., Luxembourg	83605
Centre d'Esthétique Carmen Wollmering, S.à r.l., Diekirch	83578	Marathon Hotel Invest S.A., Luxembourg	83576
Centre d'Esthétique Carmen Wollmering, S.à r.l., Diekirch	83578	Maripepa S.A., Luxembourg	83616
CFC, S.à r.l., Luxembourg	83577	Mercapital Wireless S.A., Luxembourg	83570
Chagira Holding S.A., Luxembourg	83572	Mercapital Wireless S.A., Luxembourg	83570
CORGO S.A., Corporate Governance S.A., Luxembourg	83606	Mercury Horizon, S.à r.l., Luxembourg	83612
Compar Invest S.A., Luxembourg	83572	Meridian Conseil en Communication, S.à r.l., Luxembourg	83595
Crolux Shipping Co S.A., Luxembourg	83606	Metreco Seaways S.A., Luxembourg	83607
Decobelux S.A., Luxembourg	83572	Monterey Holdings, S.à r.l., Luxembourg	83576
Digital Spirit S.A., Gosseldange	83604	Morgan Stanley Bridel, S.à r.l., Luxembourg	83584
Dizzy, S.à r.l., Luxembourg	83583	Morgan Stanley Neudorf, S.à r.l., Luxembourg ..	83579
Eridana S.A.H., Luxembourg	83571	MTT Invest S.A., Luxembourg	83607
Eridana S.A.H., Luxembourg	83571	Patrilar, S.à r.l., Luxembourg	83575
Eridana S.A.H., Luxembourg	83571	Photo Invest S.A.H., Luxembourg	83570
Eridana S.A.H., Luxembourg	83571	Profidec, S.à r.l., Luxembourg	83588
Georges Reuter Architectes, S.à r.l., Luxembourg ..	83588	R.F.I. Holding S.A., Luxembourg	83589
Global Friendship Association for Education, Art and Culture - Alliance Internationale pour l'Education, l'Art et la Culture, A.s.b.l., Luxembourg ..	83573	R2M Music (Lux), S.à r.l., Luxembourg	83589
Goldman Sachs 1 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83604	Resort Finance S.A., Luxembourg	83603
Goldman Sachs 2 Mezzanine Partners II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83605	Rohstoff A.G., S.A.H., Luxembourg	83572
GSMP 3 Onshore, S.à r.l., Luxembourg	83594	régie saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	83604
GSMP 3, S.à r.l., Luxembourg	83578	Saphir Holding S.A., Luxembourg	83604
Hautval Enterprises S.A.H., Luxembourg	83576	Seacat S.A., Luxembourg	83577
Hautval Enterprises S.A.H., Luxembourg	83576	SelvaFinance AG, Luxembourg	83589
		Simis Holding S.A., Luxembourg	83578
		Société Maria Rheinsheim S.A., Luxembourg	83595
		Terra Nova Participations S.A., Schifflange	83607
		Unibeton Luxembourg S.A., Luxembourg	83572
		VBRC, S.à r.l., Luxembourg	83607
		Videopress S.A., Luxembourg	83595

MERCAPITAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.255.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu le 19 juin 2006

Au Conseil d'Administration de MERCAPITAL WIRELESS S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:
- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M. Philippe Muûls, qui peut engager la société par sa seule signature. Sa fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en 2011.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Michel van Krimpen: Administrateur;
- José Olivera: Administrateur;
- Rafael Maté: Administrateur;
- Philippe Muûls: Administrateur et Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072456.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MERCAPITAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.255.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 19 juin 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MERCAPITAL WIRELESS S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants de la société, leurs mandats arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

- M. Rafael Maté;
- M. José Olivera;
- M. Philippe Muûls;
- M. Michel van Krimpen;

- de renouveler le mandat de CAS SERVICES S.A. comme commissaire aux comptes, son mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072459.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

PHOTO INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.753.

Les administrateurs:

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange;

Marc Alain Jastrow, administrateurs de sociétés demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange;

C.M.S. SERVICES LTD, société anonyme, ayant son siège social Wickham's Cay Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

et le commissaire aux comptes:

SAFILUX, société anonyme, 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg;

ont remis en date du 7 juillet 2006 leur démission des postes qu'ils détenaient au sein de la société.

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073623.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ERIDANA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.072.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(072572.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ERIDANA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.072.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(072574.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ERIDANA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.072.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(072576.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ERIDANA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(072577.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ALMA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 75.878.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07531, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073377.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

UNIBETON LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.705.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

DECOBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.089.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DECOBELUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(073461.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CHAGIRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.353.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAGIRA HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

(073462.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ROHSTOFF A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.165.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROHSTOFF A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(073463.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.714.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07529, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour COMPAR INVEST S.A.

J. Fell

Administrateur

(073489.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**GLOBAL FRIENDSHIP ASSOCIATION FOR EDUCATION, ART AND CULTURE -
ALLIANCE INTERNATIONALE POUR L'EDUCATION, L'ART ET LA CULTURE, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg F 3.416.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif ayant pour titre:

GLOBAL FRIENDSHIP ASSOCIATION FOR EDUCATION, ART AND CULTURE - ALLIANCE INTERNATIONALE POUR L'EDUCATION, L'ART ET LA CULTURE, A.s.b.l.

Titre 1^{er}.- Siège social

Art. 2. Le siège social de l'association est situé 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg.

Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'administration.

Titre 2.- Objet de l'association

Art. 3. Cette association a pour but:

- de promouvoir le dialogue entre les cultures à l'échelle internationale sous toutes les formes qu'elle jugera appropriées;
- d'apporter un soutien à des artistes talentueux, quels que soit leur âge et leur nationalité, ou leur permettant de développer des projets culturels ou artistiques;
- de remettre annuellement une distinction nommée «Paris Award» à l'artiste ou aux artistes qui auront été choisis par un comité de sélection formé par le Bureau de l'Association;
- d'étudier des projets artistiques qui lui seront soumis sur une base spontanée et de sélectionner ceux qui lui sembleront devoir bénéficier d'un soutien.

Art. 4. La durée de l'association est limitée. Elle cessera toutes ses activités au plus tard le 31 décembre 2015.

Titre 3.- Composition

Art. 5. L'association se compose de membres fondateurs, de membres bienfaiteurs, de membres institutionnels, de membres ordinaires et de membres actifs.

Art. 6. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Art. 7. Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui en fonction du montant de leur contribution sont agréées comme telles par les membres du Bureau. Le montant en est laissé à leur appréciation. Les autres membres, dont le montant des cotisations sera fixé ultérieurement dans le cadre du règlement intérieur, sont les suivants:

- Les membres d'honneur.
- Les membres fondateurs.
- Les membres institutionnels (issus des milieux publics ou des entreprises).
- Les membres ordinaires.
- Les membres actifs.

Art. 8. La qualité de membre se perd par:

- la démission;
- le décès;
- la radiation: celle-ci est prononcée par le Conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Titre 5.- Ressources de l'association

Art. 9. Elles comprennent:

- le montant des cotisations. Les cotisations doivent être versées annuellement avant le 31 juillet;
- les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes publics nationaux et/ou européens, ou toute autre subvention autorisée par les textes législatifs et réglementaires;
- les subventions d'organisations internationales ou d'Etats étrangers;
- les legs ou donations;
- l'attribution de warrants ou de stock-options par toute compagnie agréée par le Bureau;
- toutes autres ressources résultant de l'activité à but non lucratif de l'association.

Titre 6.- Bureau

Art. 10. L'association est dirigée par un Bureau composé d'au moins 3 membres qui élisent parmi eux un Président, un Secrétaire Général et un Trésorier. La durée du mandat est de trois (3) ans et le mandat est reconductible, à la majorité simple des voix, par l'Assemblée Générale réunie en session ordinaire.

Les premiers membres fondateurs sont les suivants, il constitue le bureau de l'association:

- Monsieur Yann Kergall, avocat honoraire, de nationalité française, domicilié 28, rue de Condé, 75006 Paris, France;
- Monsieur Kergall assume la fonction de Président de l'Association;

- Monsieur Sumio Takeichi, administrateur de sociétés, de nationalité japonaise, domicilié 2-10-12, Hiroo Shibuya-ku, 150-0012 Tokyo, Japon;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences commerciales appliquées, de nationalité luxembourgeoise, domicilié professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, de nationalité belge, domiciliée professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Les fonctions de chacun des membres du Bureau sont fixées par le règlement intérieur de l'association.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit au remplacement de ses membres par une décision prise à la majorité des voix des membres présents. Les pouvoirs des membres ainsi désignés prennent fin au moment où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Bureau se réunit en tant que de besoin sur convocation du Président. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix. La représentation n'est pas acceptée.

Le Président dirige les travaux du Bureau et de l'Assemblée Générale. Il peut être remplacé en cas d'absence par l'un des deux vice-présidents.

Le Bureau fixe le montant des cotisations des différentes catégories de membres. Ce montant peut être révisé avec l'accord de l'Assemblée Générale.

Le Président a qualité pour représenter l'association dans toute procédure judiciaire, qu'elle soit en demande ou en défense. Toutefois, il peut donner délégation pour ce faire à un membre du Bureau.

Le Président a les pouvoirs les plus étendus pour ester en justice au nom de l'association devant toute juridiction pénale, civile ou administrative, en demande ou en défense, tant en première instance qu'en appel ou en cassation.

Le Bureau recrute en tant que de besoins les personnels permanents ou temporaires de l'association.

Afin d'assurer le but de l'association et les objectifs de ses fondateurs, le Bureau adopte, si nécessaire, des résolutions sur des points qu'il estime fondamentaux pour l'organisation des activités de l'association.

Art. 11. Le Bureau se réunit au moins une fois par an au siège sur convocation du Président ou à la demande de deux au moins de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du Bureau qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

Le Bureau peut convoquer à ses séances, à titre consultatif et avec l'accord de son président, toute personne dont il jugerait bon de prendre l'avis.

Titre 7.- Assemblée générale ordinaire

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au siège de l'association. Trois (3) semaines au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués au nom du Bureau par les soins du Président ou de son remplaçant. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Les adhérents présents ou représentés signent la feuille de présence visée par le Président et le Secrétaire Général.

Les adhérents ne peuvent disposer que d'une procuration par personne.

Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et fait un rapport moral sur la situation et les activités de l'association.

Le Trésorier soumet les comptes et le bilan de l'association à l'assemblée, qui les approuve et donne quitus.

Ne devront être traités que les points inscrits à l'ordre du jour. En cas de vote, les décisions retenues seront celles votées à la majorité simple des participations.

Les délibérations de l'assemblée font l'objet d'un procès-verbal signé du Président qui est envoyé à tous les adhérents. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres ou leurs représentants sont présents. Si tel n'est pas le cas, une seconde Assemblée Générale extraordinaire devra avoir lieu. Celle-ci a le pouvoir de délibérer à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Art. 13. Sont réservés à la compétence de l'Assemblée Générale:

- l'approbation des comptes et du budget;
- la nomination d'au moins deux (2) réviseurs de caisse;
- la modification des statuts;
- la dissolution de l'association (conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif).

Assemblée générale extraordinaire

Art. 14. Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus de ses membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues à l'article 12 et conformément à l'article 5 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations à but non lucratif.

L'assemblée extraordinaire peut, à la majorité des deux tiers modifier les statuts, dans le respect des articles 4.8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations à but non lucratif.

Titre 8.- Règlement intérieur

Art. 15. Un règlement intérieur est établi par le Bureau.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus dans les statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration interne de l'association.

Dissolution

Art. 16. En cas de dissolution prononcée par deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations à but non lucratif.

En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée Générale, le Bureau fait office de liquidateur.

Dans tous les cas, la dissolution interviendra au plus tard le 31 décembre 2015 à l'initiative des membres du Bureau qui, après apurement du passif, verseront l'excédent à une organisation non gouvernementale de lutte contre le cancer.

Divers

Art. 17. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront régis par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations à but non lucratif.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Les membres fondateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04199. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073846.3//139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

IMMOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.302.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour IMMOINT S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073484.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

IMMOINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.302.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour IMMOINT S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073481.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

PATRILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.427.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 43.240.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour PATRILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(073486.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HAUTVAL ENTERPRISES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.085.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07537, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour HAUTVAL ENTERPRISES
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073490.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HAUTVAL ENTERPRISES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.085.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07533, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour HAUTVAL ENTERPRISES
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073491.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MONTEREY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.335.974,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 93.846.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(073506.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MARATHON HOTEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.728.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2006 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et Mme Anne Compère, est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073673.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ADVENT MACH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 535.775.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 89.855.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 juillet 2006, que les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 5 juillet 2006:

- Monsieur Martin Lippert, demeurant au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L-2225 à Luxembourg;
- Monsieur Vince Tallent, demeurant à Kybo, Ruxley Crescent, Claygate, Esher KT10 OTZ en Angleterre.

Le mandat de Monsieur Juergen Appel en tant que membre du conseil de gérance pour une durée indéterminée a été confirmé.

La démission de Monsieur André Smith-Nielsen avec effet au 30 novembre 2005 en tant que membre du conseil de gérance a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073497.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ADVENT MACH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 535.775.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 89.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05467, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(073493.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CFC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 101.047.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07513, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073546.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SEACAT S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 94.229.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07847, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEACAT S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(073572.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CENTRE D'ESTHETIQUE CARMEN WOLLMERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9225 Diekirch, 13, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE D'ESTHETIQUE CARMEN WOLLMERING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(073547.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CENTRE D'ESTHETIQUE CARMEN WOLLMERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9225 Diekirch, 13, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE D'ESTHETIQUE CARMEN WOLLMERING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(073550.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CENTRE D'ESTHETIQUE CARMEN WOLLMERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9225 Diekirch, 13, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.720.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE D'ESTHETIQUE CARMEN WOLLMERING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(073551.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.782.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073552.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GSMP 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.136.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS07816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

R. Villalobos

Managing Director

(073589.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MORGAN STANLEY NEUDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 117.849.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of July.
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY INTERNATIONAL HOLDINGS INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street in the City of Wilmington, County of New Castle, 19801, registered with the Office of the Secretary of Delaware, Division of Corporations, under number 030539466,

here represented by Ms Sophie Mellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 6, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, MORGAN STANLEY INTERNATIONAL HOLDINGS INC., represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in the future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may also proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue private notes, certificates, warrants and any kind of debt. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any hedging, swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name MORGAN STANLEY NEUDORF, S.à r.l. (the Company).

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole shareholder or an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by Article 199 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies (the Law).

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company is bound by the sole signature of the single manager, and in the case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30th of June 2007.

Art. 17. Each year, with reference to 30th of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 19. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

83581

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700 EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be managed by the following managers:

- Mr Matthew Slingo, employee, born on 2 October 1962 in High Wycombe, United Kingdom, residing in Hill Farmhouse, Haversham, Milton Keynes Buckinghamshire MK19 7DY United Kingdom;
- Mr Jerry Lynn Smith, bank employee, born on 7 September 1970 in Oak Park Illinois (USA), residing in 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021; and
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.993.

2) The registered office of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY INTERNATIONAL HOLDINGS INC., une société constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801 et enregistrée à l'Office of the Secretary of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 030539466,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 6 juillet 2006.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Il peut procéder à l'émission non publique d'Instruments de Dette, de Certificats, de Warrants et tout type de créance. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées.

La Société pourra passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de couverture, opérations d'échange (swaps), opérations à terme, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société pourra (mais n'est pas obligée) employer d'une manière générale toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de s'exposer à ces investissements ou en vue de leur gestion efficace.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet, ci-avant explicité.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: MORGAN STANLEY NEUDORF, S.à r.l. (la Société).

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de son associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales (la Loi).

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 juin 2007.

Art. 17. Chaque année, au trente juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

La preuve de tous ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700 EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Matthew Slings, né le 2 octobre 1962 à High Wycombe, Royaume-Uni, demeurant à Hill Farmhouse, Haversham, Milton Keynes Buckinghamshire MK19 7DY, Royaume-Uni;
- Monsieur Jerry Lynn Smith, employé de banque, né le 7 septembre 1970 à Oak Park Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021; et
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 84.993.

2) Le siège social de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 49, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

G. Lecuit.

(073923.3/220/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

DIZZY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 97.479.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 juin 2006 que:

1. Monsieur Riccardo Moraldi a démissionné de son poste de gérant.
2. Monsieur Benoît Sirot, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur, a été élu gérant. Le nouveau gérant est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.
3. Le mandat des gérants Monsieur Gianluca Ninno et Monsieur Tarcisio Picco a été renouvelé pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073688.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MORGAN STANLEY BRIDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 117.850.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of July.
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY INTERNATIONAL HOLDINGS INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street in the City of Wilmington, County of New Castle, 19801, registered with the Office of the Secretary of Delaware, Division of Corporations, under number 030539466,

here represented by Ms Sophie Mellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 6, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, MORGAN STANLEY INTERNATIONAL HOLDINGS INC., represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in the future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may also proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue private notes, certificates, warrants and any kind of debt. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any hedging, swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name MORGAN STANLEY BRIDEL, S.à r.l. (the Company).

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole shareholder or an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by Article 199 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies (the Law).

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company is bound by the sole signature of the single manager, and in the case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30th of June 2007.

Art. 17. Each year, with reference to 30th of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 19. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700 EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be managed by the following managers:

- Mr Matthew Slingo, employee, born on 2 October 1962 in High Wycombe, United Kingdom, residing in Hill Farmhouse, Haversham, Milton Keynes Buckinghamshire MK19 7DY, United Kingdom;
- Mr Jerry Lynn Smith, bank employee, born on 7 September 1970 in Oak Park Illinois (USA), residing in 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021; and
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 84.993.

2) The registered office of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY INTERNATIONAL HOLDINGS INC., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801 et enregistrée à l'Office of the Secretary of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 030539466,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 6 juillet 2006.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Il peut procéder à l'émission non publique d'Instruments de Dette, de Certificats, de Warrants et tout type de créance. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées.

La Société pourra passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de couverture, opérations d'échange (swaps), opérations à terme, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société pourra (mais n'est pas obligée) employer, d'une manière générale, toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de s'exposer à ces investissements ou en vue de leur gestion efficace.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet, ci-avant explicité.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: MORGAN STANLEY BRIDEL, S.à r.l. (la Société).

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de son associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales (la Loi).

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 juin 2007.

Art. 17. Chaque année, au trente juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

La preuve de tous ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700 EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Matthew Slingo, né le 2 octobre 1962 à High Wycombe, Royaume-Uni, demeurant à Hill Farmhouse, Haversham, Milton Keynes Buckinghamshire MK19 7DY, Royaume-Uni;
- Monsieur Jerry Lynn Smith, employé de banque, né le 7 septembre 1970 à Oak Park Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021; et
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 84.993.

2) Le siège social de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 154S, fol. 63, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

G. Lecuit.

(073924.3/220/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

PROFIDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. PROFERTEC).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.369.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073554.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GEORGES REUTER ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 109.930.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

R.F.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.389.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06514, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(073508.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SelvaFinance AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.355.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 17. Juli 2006, unter der Ref. LSO-BS05830, wurden beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt am 24. Juli 2006.

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Juli 2006.

Für SelvaFinance AG
MONTEREY SERVICES S.A.

Verwaltungsratsmitglied

Unterschriften

(073510.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.338.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05835, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour BENVEST S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073513.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**R2M MUSIC (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MADISONLUX, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.534.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch.

There appear:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a limited partnership incorporated in the State of Delaware with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, U.S.A., with principal place of business at 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, U.S.A., duly represented by Patrick van Hees with professional address at 21, route de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, by virtue of a proxy dated June 13th, 2006.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of MADISONLUX, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 112.534, incorporated by virtue of a deed of M^e Henri Hellinckx dated December 5th, 2005, published

on March 8th, 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 493 and whose articles of association don't have been amended up to today's date.

II. The sole shareholder resolves to change the Company's name into R2M MUSIC (LUX), S.à r.l. and to subsequently amend the article 4 of the Company's bylaws with immediate effect, which will be read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name R2M MUSIC (LUX), S.à r.l.»

III. The sole shareholder resolves to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a société anonyme existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 37.974, as sole manager of the Company with immediate effect.

IV. The sole shareholder resolves to give full discharge to the former manager for its mandate as manager of the Company until today's date. Such discharge will be confirmed during the meeting of the members having to approve the annual accounts of the Company as at 31st December 2006.

V. The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- David A. Proshan, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on July 11th, 1966, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, United States of America;

- Perry A. Gruss, born in Brooklyn, United States of America, on August 14th, 1967, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, United States of America;

- Thomas S. Patrick, born in Glasgow, Scotland, on July 16th, 1972, with address at 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, United Kingdom;

- Iain Macleod, born in Glasgow, Scotland, on August 8th, 1955, with address at 59, cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

- Thijs van Ingen, born in Tiel, The Netherlands, on December 5th, 1974, with address at 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

VI. The sole shareholder resolves to change the translation language of the Company's bylaws, by getting a French translation instead of a German one, which will be as follows:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination R2M MUSIC (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, who are known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., société en commandite simple, incorporée dans l'état du Delaware ayant son siège au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, U.S.A., et son principal lieu d'activité au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, U.S.A., représentée par Patrick van Hees ayant son adresse professionnelle au 21, route de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, en vertu d'une procuration datée du 13 juin 2006.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MADISONLUX, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.534, constituée suivant acte de M^e Henri Hellinckx reçu en date du 5 décembre 2005, publié en date du 8 mars 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 493, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à la date d'aujourd'hui.

II. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en R2M MUSIC (LUX), S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 de la Société comme suit, avec effet immédiat:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination R2M MUSIC (LUX), S.à r.l.»

III. L'associé unique décide d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constitué et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, de ses fonctions de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

IV. L'associé unique décide de donner pleine décharge à l'ancien gérant de la Société pour son mandat de gérant de la Société jusqu'à ce jour. Ladite décharge sera confirmée durant la réunion des associés ayant à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006.

V. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- David A. Proshan, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 11 juillet 1966, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, Etats-Unis d'Amérique;

- Perry A. Gruss, né à Brooklyn, Etats-Unis d'Amérique, le 14 août 1967, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151, Etats-Unis d'Amérique;

- Thomas S. Patrick, né à Glasgow, Ecosse, le 16 juillet 1972, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

- Iain Macleod, né à Glasgow, Ecosse, le 8 août 1955, demeurant au 59, cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

- Thijs van Ingen, né à Tiel, Pays-Bas, le 5 décembre 1974, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

VI. L'associé unique décide de modifier la langue de traduction des statuts de la Société, afin d'avoir une traduction française au lieu d'une traduction allemande, qui sera comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur

de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination R2M MUSIC (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juin 2006, vol. 437, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(073845.3/242/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HUDSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.745.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

(073557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GSPM 3 ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.137.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS07822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Villalobos

Managing Director

(073588.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

IAC INTERNATIONAL AERONAUTIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 99.498.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

VIDEOPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.566.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073580.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIETE MARIA RHEINSHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 306.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073582.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MERIDIAN CONSEIL EN COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.152.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073583.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.918.

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 8 mai 2006 a renouvelé le mandat d'administrateur de:
Madame:

- Mary Antenen, 37, Pelikanstrasse, CH-8021 Zürich;

et de Messieurs:

- Werner Vontobel, 37, Pelikanstrasse, CH-8021 Zürich;

- Stefan Kräuchi, 3, Hochbordstrasse, CH-8600 Dübendorf;

- Thomas Lips, 37, Pelikanstrasse, CH-8021 Zürich;

pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Par ailleurs, le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a également été renouvelé pour la même période.

Pour AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073694.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BCV, BCV MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 117.854.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day of the month of July.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

- 1) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,
represented by CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, being the General Partner of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP and represented and being entitled to act on behalf of such limited partnership,
itself represented by Mrs Danièle Arendt-Michels, employee, residing in Bettembourg,
pursuant to a proxy dated July 6, 2006.
- 2) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1, and
- 3) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2,
both being «Limited Partnerships» with their registered office at 43-45 Portman Square, London W1H 6DA,
represented by CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships,
itself represented by Mr Pierre Stemper, employee, residing in Reichlange,
pursuant to a proxy dated June 30, 2006.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of BCV MANAGEMENT S.A., in abbrev. BCV.

Art. 2. Duration.

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in BCV INVESTMENTS SCA, and to act as unlimited shareholder and manager of BCV INVESTMENTS SCA.

The Company may borrow in any form and issue bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000) Euro divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (1.25) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital.

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of the month of June in each year at 12.00 a.m. and for the first time in 2008.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Company shall be managed by a board of directors composed of four members at least who need not be shareholders of the Company and who shall be divided into class A and class B directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The shareholders shall also determine whether the directors will be class A directors or class B directors.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors of different classes, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least one class A director and one class B director are present or represented. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or

vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Company will be bound by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP	12,400	15,500.-
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1	6,200	7,750.-
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2	6,200	7,750.-
Total:	24,800	31,000.-

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending at the next annual general meeting:

Name	Category of Director	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	A	2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange	Accountant	6th December, 1970	Poissy (France)
Naim Gjonaj	A	21b, rue Général Patton, L-2317 Howald	Chartered Accountant	8th October, 1973	Liège (Belgium)
Simon Rowlands	B	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Director	6th June 1957	Bebington (United Kingdom)
Danièle Michels	Arendt- B	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a period ending at the next annual general meeting:

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771.

Third resolution

The registered office is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dixième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP avec son siège à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

représentée par CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, en tant que «General Partner» de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP et représentant et ayant droit d'agir au nom de cette «Limited Partnership»,

elle-même représentée par Madame Danièle Arendt-Michels, employée, demeurant à Bettembourg, en vertu d'une procuration du 6 juillet 2006.

2) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1, et

3) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2,

toutes les deux étant des «Limited Partnerships», avec leur siège à 43-45 Portman Square, London W1H 6DA, représentées par CIE MANAGEMENT II LTD, avec siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, en tant que «General Partner» de chaque «Limited Partnership» énuméré ci-avant et représentant et ayant le droit d'agir au nom de chacun de ces «partnerships», elle-même représentée par Monsieur Pierre Stemper, employé, demeurant à Reichlange, en vertu d'une procuration du 30 juin 2006.

Les procurations prémentionnées, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination.

Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de BCV MANAGEMENT S.A., en abrégé BCV.

Art. 2. Durée.

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation sous quelque forme que ce soit dans BCV INVESTMENTS SCA et d'agir comme actionnaire illimité et gérant de BCV INVESTMENTS SCA.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats.

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000) Euro représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (1,25) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires -généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en uvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 12.00 et pour la première fois en 2008.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins qui seront divisés en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. L'assemblée générale déterminera également si les administrateurs seront des administrateurs de catégorie A ou des administrateurs de catégorie B.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B seront présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire.

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP	12.400	15.500,-
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1	6.200	7.750,-
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2	6.200	7.750,-
Total:	24.800	31.000,-

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire sous-signé.

83603

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 1.800,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom	Catégorie d'Administrateur	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	A	2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange	Comptable	6 décembre 1970	Poissy (France)
Naim Gjonaj	A	1b, rue Général Patton, L-2317 Howald	Expert- comptable	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Simon Rowlands	B	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Directeur	6 juin 1957	Bebington (Royaum- Uni)
Danièle Arendt-Michels	B	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert- Comptable	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)

Deuxième résolution

A été nommée commissaire pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle: ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B-47.771.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: D. Arendt-Michels, P. Stemper, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2006, vol. 437, fol. 54, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(073932.3/242/474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

RESORT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.270.

L'adresse de l'administrateur de Catégorie A est dorénavant la suivante:

- Monsieur Jérôme Zanus-Fortes, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, avenue de Châtelaine, CH-1211 Genève 13.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour avis

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073704.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83604

régie saint-paul, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.271.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073584.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

DIGITAL SPIRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp.
R. C. Luxembourg B 103.516.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073585.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SAPHIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 35.824.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(073586.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.045.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS07827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

R. Villalobos

Managing Director

(073590.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

INTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 52.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société en date du 12 juillet 2006 à 10.00 heures

Est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2006, EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Schifflange, le 12 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2006, réf. DSO-BS00156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073804.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**GOLDMAN SACHS 2 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.363.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS07825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

R. Villalobos

Managing Director

(073592.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LINEBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.792.

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINEBRA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 10 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 20 mai 1989,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision du conseil d'administration du 13 mai 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 24 juillet 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29.792.

L'assemblée est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Junker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Décision de mettre la Société en liquidation.

2.- Nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de mettre la société LINEBRA HOLDING S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, J. Junker, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 juillet 2006.

P. Decker.

(073896.3/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CORGO S.A., CORPORATE GOVERNANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 87.880.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Plasman / C. Plasman

Administrateur / Administrateur

(073602.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CROLUX SHIPPING Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 74.097.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROLUX SHIPPING Co S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(073604.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ATLANTICA YACHT INSURANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 102.982.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juin 2006

Résolution

L'Associé décide d'élire M. Conny Lennart Landström, demeurant à Upplandsgatan 27, SE-113 60 Stockholm, Sweden, en tant que Gérant (Manager) de la société en remplacement de M. Mikael Holmberg.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073711.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MTT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.968.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signatures.

(073605.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

TERRA NOVA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 94.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 18 juillet 2006, réf. DSO-BS00154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(073607.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

METRECO SEAWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.566.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07877, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METRECO SEAWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073608.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

VBRC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 117.851.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Vivian Bernard Roger Callay, administrateur de sociétés, né à Vico (France), le 10 juillet 1977, demeurant 95, route de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

2. Madame Marie-Thérèse Fedi, infirmière, née à Ajaccio (France), le 19 janvier 1954 et demeurant à Vico, route de Chigliani (France), ici représentée par Monsieur Vivian Callay, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2006. Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créés et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de VBRC, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) divisé en 124 (cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi qu'emprunter à court ou à long terme.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance, sauf délégation de pouvoir.

L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sub-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 11. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ici représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux 124 parts sociales comme suit:

1. Monsieur Vivian Callay, préqualifié	123 parts
2. Madame Marie-Thérèse Fedi, préqualifiée	1 part
Total	124 parts

Toutes les 124 (cent vingt-quatre) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par les souscripteurs au prorata de leur souscription, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié expressément au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un gérant.
2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Vivian Callay, préqualifié.
3. La société a son siège à L-1331 Luxembourg, 29, bd Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Callay, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 49, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

G. Lecuit.

(073926.3/220/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

KLAVENESS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 35.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 25 avril 2006

L'Assemblée Générale du 25 avril 2006 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Jan Nylund,
- Monsieur Jørn Sturla Annweiler.

Monsieur Tony Nordblad est remplacé par Mademoiselle Clare Hargreaves, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée renomme également ERNST & YOUNG, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour la société KLAVENESS RE SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073714.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ASInstitute, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 117.852.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Sommer, employé privé, né le 4 septembre 1955 à Casablanca (Maroc), demeurant à L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx,

ici représenté par Madame Magali Witwicki, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ASInstitute, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la distribution de CD Rom pédagogiques rédigés et conçus tant par Monsieur Alain Sommer que par d'autres auteurs.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les s.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris

jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit-est, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Sommer, prénommé.

Il a en sa qualité de gérant unique de la société, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et peut engager celle-ci par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Witwicki, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 49, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

G. Lecuit.

(073929.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BUNKER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 69.591.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNKER LUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(073611.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

INTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 52.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 18 juillet 2006, réf. DSO-BS00155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(073609.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

JAN NAVIGATION A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.742.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAN NAVIGATION A.G.

Le Conseil d'Administration

Signature

(073613.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MERCURY HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 117.861.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., R.C. of Geneva N° ref. 09675/1999 N° Fed. CH-660-1723999-2, a company with registered office at 6, place des Eaux Vives, CH-1207 Geneva,

here represented by Mr Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Geneva, on June 27, 2006.

The said proxy, after signature ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the company.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participations as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industriel, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, so far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of MERCURY HORIZON, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by two hundred and fifty (250) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10th August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the single signature of any manager.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Interim dividends may be distributed in compliance with the legal provisions.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) refer to the existing laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2006.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., prenamed, and they have been entirely paid-up in cash, so that the sum of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The named managers of the Company for an unlimited period with power to bind the Company by their sole signature are:

- ITPS (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 71.431, a company with registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

- Mr Christophe Fender, chartered accountant, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., R.C. de Genève N° ref. 09675/1999 N° Fed. CH-660-1723999-2, une société avec siège social au 6, place des Eaux Vives, CH-1207 Genève,

ici représentée par Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 27 juin 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de MERCURY HORIZON, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

Le solde du compte des profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués suivant les dispositions légales.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par CLOSE TRUSTEES (SWITZERLAND) S.A., préqualifiée et elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

83616

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par leur signature individuelle:

- ITPS (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 71.431, une société avec siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) Le siège de la Société est fixé au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Fender, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, vol. 154S, fol. 39, case 9. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(074022.3/230/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LADY SHIPPING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 85.893.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07885, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LADY SHIPPING COMPANY S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073616.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MARIPEPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 87.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07842, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARIPEPA S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(073635.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.
